

DEPARTEMENT DE L'AINES

COMMUNE DE CRECY SUR SERRE

Plan Local d'Urbanisme

Document graphique n°4.2-A

Plan de zonage
Ensemble du territoire communal de
Crécy-sur-Serre
Echelle : 1 / 10000e

Vu pour être annexé à la
délibération en date du

approuvant le Plan Local
d'Urbanisme de la commune
de Crécy-sur-Serre

Cachet de la mairie et signature
du Maire de Crécy-sur-Serre



GEOGRAM sarl
16 rue Rayet Lénart - 51420 WITRY-LES-REIMS
Tél. : 03.26.50.35.86 - Fax : 03.26.50.36.80
bureau.etudes@geogram.fr

Légende du document graphique

- Limites communales
 - Limites des zones
 - Périmètre d'isolement de la société Céréna
 - Bâtiments d'élevage soumis à périmètre
 - Espaces boisés classés
 - Emplacements réservés
- | Numéro | Désignation | Superficie | Destinataire |
|--------|-----------------------------------|--------------------|----------------------------|
| 1 | Vale d'acier zone 1AU | 300 m ² | Commune de Crécy-sur-Serre |
| 2 | Vale d'acier zone 1AU | 810 m ² | Commune de Crécy-sur-Serre |
| 3 | Vale d'acier zone 1AU | 660 m ² | Commune de Crécy-sur-Serre |
| 4 | Emplacement de la rue de Beaumont | 100 m ² | Commune de Crécy-sur-Serre |
| 5 | Emplacement de la rue de la Hère | 115 m ² | Commune de Crécy-sur-Serre |
| 6 | Emplacement de la rue de la Hère | 125 m ² | Commune de Crécy-sur-Serre |
- Secteur à risque de coulées de boue
 - Chemins inscrits au PDIPR
 - Zone à risque inondation : se référer au document réglementaire inséré au document n°4.1 du dossier de PLU.

Typologie et définition des zones et secteurs

Les zones urbaines (U)

Les zones urbaines sont des zones réservées au cas échéant d'habitat individuel dans lesquelles les capacités des équipements publics existants ou en cours de réalisation permettent d'adopter immédiatement des constructions. On distingue sur le territoire communal de Crécy-sur-Serre :

- La zone UA : zone urbaine regroupant le centre ancien de Crécy-sur-Serre. Elle comprend le secteur UA1 englobant le bourg centre.
- La zone UB : zone d'habitat périphérique au tissu urbain discontinu.
- La zone UC : zone réservée aux activités économiques.

Les zones à urbaniser (AU)

Sont à caractère naturel de la commune destinées à être ouvertes à l'urbanisation. On distingue sur le territoire de Crécy-sur-Serre :

- La zone 1AU : zone à urbaniser à vocation principale d'habitat.
- La zone 2AU : zone à urbaniser à vocation principale d'habitat sous réserve d'une procédure de modification ou de révision du PLU.
- La zone 2AUT : zone à urbaniser à vocation principale d'activités économiques sous réserve d'une procédure de modification ou de révision du PLU.

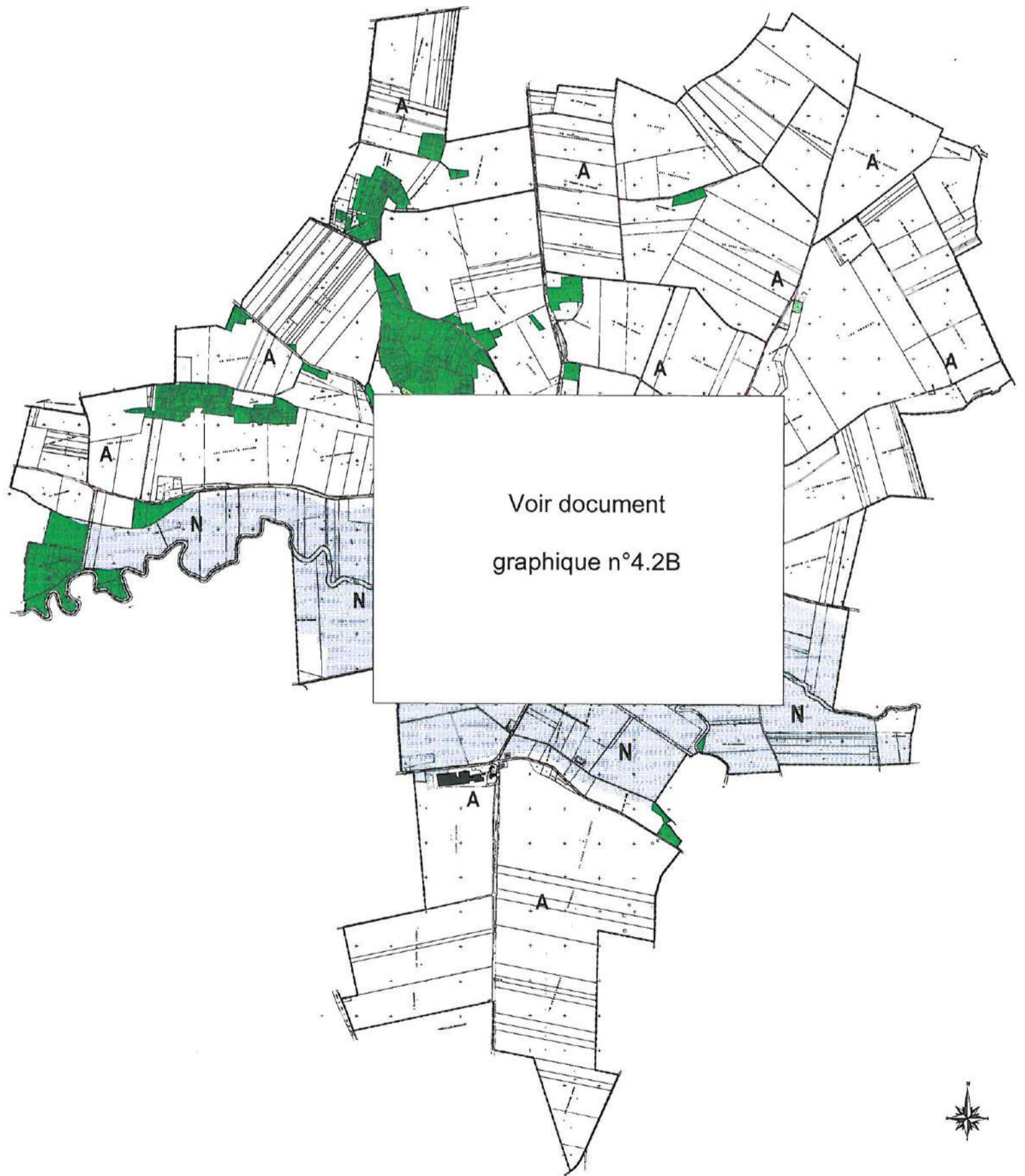
Les zones agricoles (A)

La zone A englobe les secteurs des zones agricoles existantes, destinées à protéger en raison de leur caractère agricole, les terres agricoles.

Les zones naturelles et forestières (N)

La zone N englobe les secteurs des zones naturelles existantes, destinées à protéger en raison de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue scientifique, historique ou artistique, ou de leur caractère d'espaces naturels. Elle comprend les secteurs :

- N1 réservé aux équipements
- N2 regroupant un secteur de jardins à préserver de l'urbanisation nouvelle
- N3 regroupant les installations sportives



DEPARTEMENT DE L'AINSE
COMMUNE DE CRECY SUR SERRE
Plan Local d'Urbanisme

Document graphique n°4.2-B
 Plan de zonage
 Zone agglomérée de Crécy-sur-Serre
 Echelle : 1/2000e

Vu pour être annexé à la délibération en date du
 Cachet de la mairie et signature du Maire de Crécy-sur-Serre

approuvant le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Crécy-sur-Serre



Légende du document graphique

- Limites communales
 - Limites des zones
 - Périmètre d'isolement de la société Céréna
 - Bâtiments d'élevage soumis à périmètre
 - Espaces boisés classés
 - Emplacements réservés
- | N° | Objet | Superficie | Destinataire |
|----|------------------------------------|--------------------|----------------------------|
| 1 | Vale d'accès zone 2AU | 580 m ² | Commune de Crécy-sur-Serre |
| 2 | Vale d'accès zone 1AU | 810 m ² | Commune de Crécy-sur-Serre |
| 3 | Vale d'accès zone 2AU | 660 m ² | Commune de Crécy-sur-Serre |
| 4 | Elargissement de la rue Bourgeois | 100 m ² | Commune de Crécy-sur-Serre |
| 5 | Elargissement de la rue de la Nive | 115 m ² | Commune de Crécy-sur-Serre |
| 6 | Elargissement de la rue de la Nive | 125 m ² | Commune de Crécy-sur-Serre |
- Secteur à risque de coulées de boue
 - Chemins inscrits au PDIPR
 - Zone à risque inondation : se référer au document réglementaire inséré au document n°4.1 du dossier de PLU.

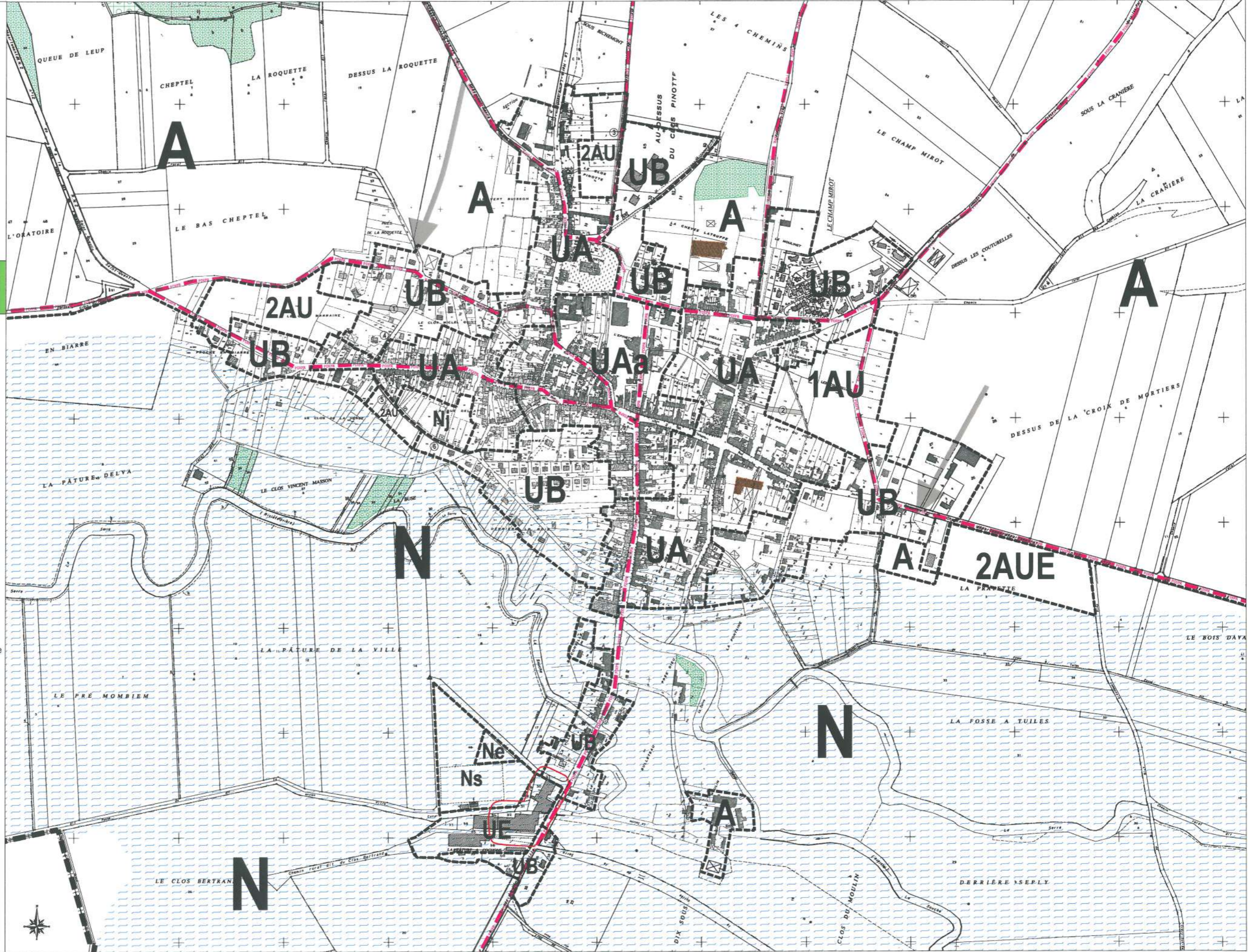
Typologie et définition des zones et secteurs

Les zones urbaines (U)
 Les zones urbaines sont des zones urbanisées ou en cours d'urbanisation dans lesquelles les capacités des équipements publics existants ou en cours de réalisation permettent d'absorber immédiatement les constructions. On distingue sur le territoire communal de Crécy-sur-Serre :
 • La zone UA : zone urbaine regroupant le centre ancien de Crécy-sur-Serre. Elle comprend le secteur UAa englobant le bourg centre.
 • La zone UB : zone d'habitat périurbain ou tissu urbain discontinu.
 • La zone UE : zone réservée aux activités économiques.

Les zones à urbaniser (AU)
 Ces zones sont destinées à être aménagées à l'urbanisation. On distingue sur le territoire de Crécy-sur-Serre :
 • La zone 1AU : zone à urbaniser à vocation principale d'habitat.
 • La zone 2AU : zone à urbaniser à vocation principale d'habitat sous réserve d'une procédure de modification ou de révision du PLU.
 • La zone 2AUE : zone à urbaniser à vocation principale d'activités économiques sous réserve d'une procédure de modification ou de révision du PLU.

Les zones agricoles (A)
 Le type A comprend les secteurs des terres communales, après en avoir, à protéger en raison de leur intérêt agricole, biologique ou économique des terres agricoles.

Les zones naturelles et forestières (N)
 Le type N comprend en effet tous les secteurs des terres communales, après en avoir, à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels. Elle comprend les secteurs :
 • Nc réservés aux équipements
 • Nj regroupant un secteur de jardins à préserver de l'urbanisation nouvelle
 • Ns regroupant les installations sportives



DEPARTEMENT DE L'AINSE

COMMUNE DE CRECY SUR SERRE

Plan Local d'Urbanisme

Document graphique n°5.2-B

Plan du réseau d'alimentation en eau potable du territoire communal

Echelle : 1 / 2000e

Vu pour être annexé à la délibération en date du

Cachet de la mairie et signature du Maire de Crécy-sur-Serre

approuvant le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Crécy-sur-Serre



GÉOGRAM sarl
16 rue Rayet Liénart - 51420 WITRY-LES-REIMS
Tél. : 03.26.50.36.86 - Fax : 03.26.50.36.80
bureau.etudes@geogram.fr

REGION FLANDRES
ARTOIS PICARDIE
1 Rue de la Pêcheurie
59000 CRECY
63025 ANNOUAS Cedex
Tél. : 03.21.24.58.59
Fax : 03.21.24.58.86

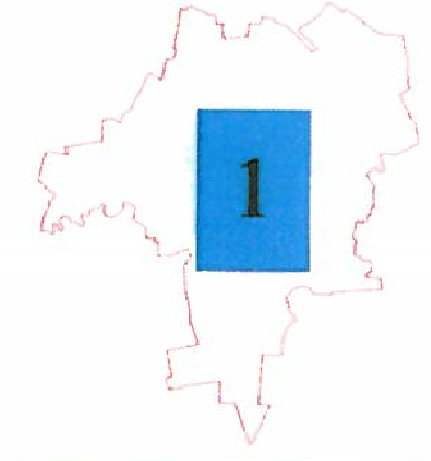


AGENCE AISNE NORD
EXPLOITATION THERACHE
2 rue de Crécy
0140 VERVINS
Tél. : 03.23.06.62.67
Fax : 03.23.91.33.49



CRECY- SUR- SERRE

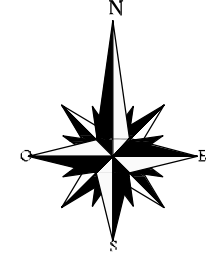
Réseaux de distribution d'eau potable



MOUVE en date de : 19/01/2010
EXTON en date de : 19/01/2010
Echelle : 1 / 2000
Planche : 1 / 1

- PI de 100 ● PI de 80 ● PI de 150 □ R. Incendie
- BI de 80 ■ BI de 100 ▲ Cône | Plaque Pierre
- Compteur | Purge | Ventouse | Vidange
- ✕ Robinet Vanne | Vanne Bloquée | Vanne fermée
- ▼ Vanne de séparation | Vanne sens horaire | 1/4 de tour
- Réseau d'eau potable

LA CRANIERE
PUIITS ET
STATION DE POMPAGE
Sol 67.00
NS 69.20
Fonds 57.00
244mSH ± 60m



DEPARTEMENT DE L' AISNE
 COMMUNE DE CRECY SUR SERRE
Plan Local d'Urbanisme

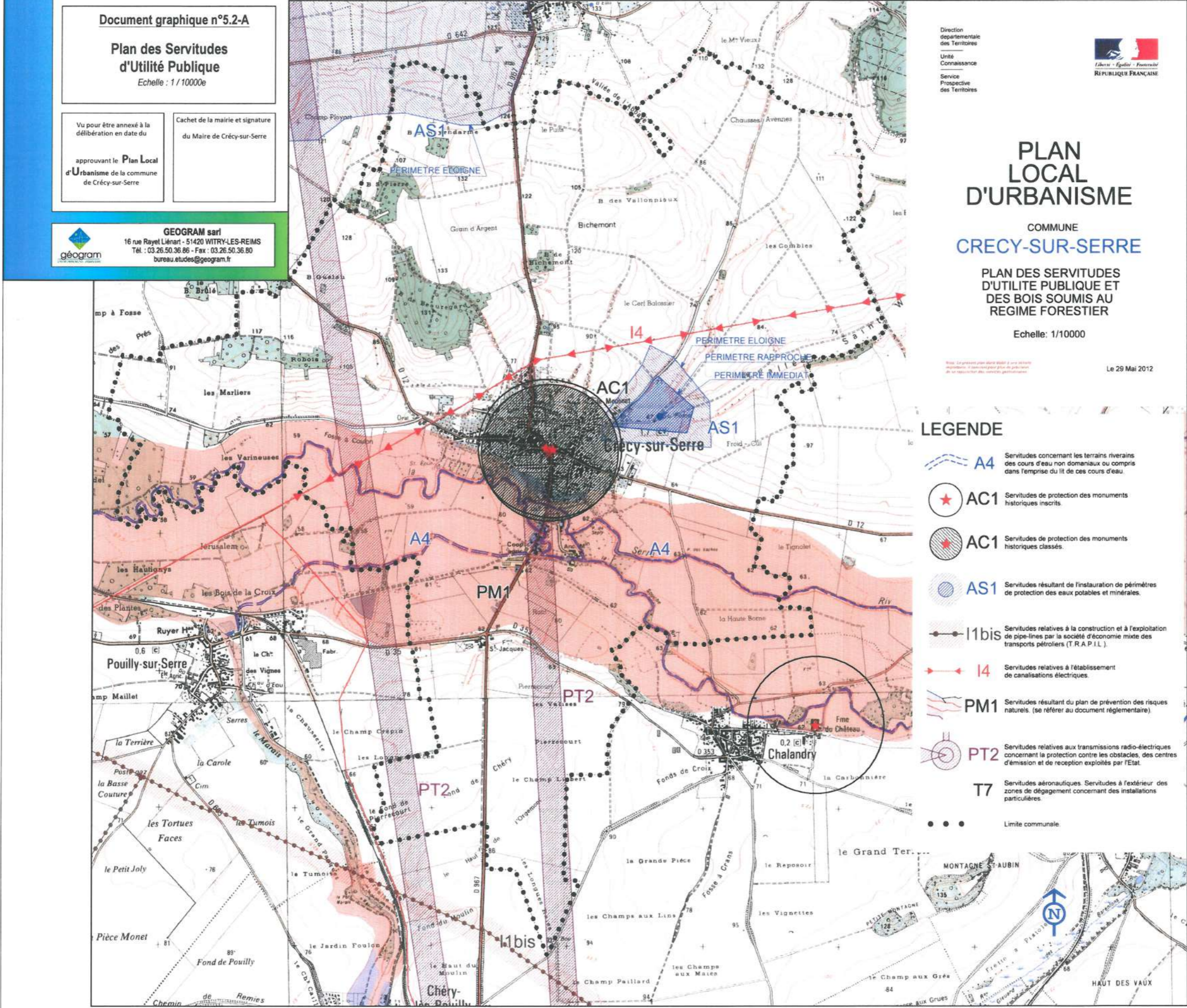
Document graphique n°5.2-A
**Plan des Servitudes
 d'Utilité Publique**
 Echelle : 1 / 10000e

Vu pour être annexé à la
 délibération en date du

Cachet de la mairie et signature
 du Maire de Crecy-sur-Serre

approuvant le **Plan Local
 d'Urbanisme** de la commune
 de Crecy-sur-Serre

GEOGRAM sarl
 16 rue Rayet Liénart - 51420 WITRY-LES-REIMS
 Tél. : 03.26.50.36.86 - Fax : 03.26.50.36.80
 bureau.etudes@geogram.fr



Direction
 départementale
 des Territoires
 Unité
 Connaissance
 Service
 Prospective
 des Territoires












 République Française

**PLAN
 LOCAL
 D'URBANISME**
 COMMUNE
CRECY-SUR-SERRE

**PLAN DES SERVITUDES
 D'UTILITE PUBLIQUE ET
 DES BOIS SOUMIS AU
 REGIME FORESTIER**
 Echelle: 1/10000

Le 29 Mai 2012

LEGENDE

-  **A4** Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.
-  **AC1** Servitudes de protection des monuments historiques inscrits.
-  **AC1** Servitudes de protection des monuments historiques classés.
-  **AS1** Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.
-  **I1bis** Servitudes relatives à la construction et à l'exploitation de pipe-lines par la société d'économie mixte des transports pétroliers (T.R.A.P.I.L.).
-  **I4** Servitudes relatives à l'établissement de canalisations électriques.
-  **PM1** Servitudes résultant du plan de prévention des risques naturels. (se référer au document réglementaire).
-  **PT2** Servitudes relatives aux transmissions radio-électriques concernant la protection contre les obstacles, des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat.
-  **T7** Servitudes aéronautiques. Servitudes à l'extérieur des zones de dégivrage concernant des installations particulières.
-  **● ● ●** Limite communale.

